



Chamonix, le

20 JAN. 2011

M. le Président de la Chambre  
Régionale des Comptes de Rhône-Alpes

124, Boulevard Vivier Merle  
CS 23624

69503 LYON CEDEX 03

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Dossier suivi par Pascal MANY  
E-mail : dgs@chamonix-mont-blanc.fr  
Tél : 04 50 53 75 18  
Fax : 04 50 55 87 20

**Réf.** : MPG/108877

**Objet** : Observations provisoires de la chambre régionale des comptes

**Monsieur le Président,**

Par un courrier en date du 17 Décembre 2010, reçu dans mes services le 21 Décembre 2010, vous m'avez sollicité sur la formulation d'observations à votre rapport définitif.

A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint, un dossier annexe synthétisant l'ensemble de mes observations à votre analyse financière.

Je reste, ainsi que mes services, à votre disposition pour tout élément dont vous auriez besoin.

Veuillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes respectueuses salutations.



Le Maire,

  
Eric FOURNIER.

**P.J. : 1 clé USB.**

Secrétariat Général Mairie de Chamonix Mont-Blanc [sg@chamonix-mont-blanc.fr]

Date d'envoi : vendredi 21 janvier 2011 12:11

À : Crc RA

Cc : Pascal MANY [dgs@chamonix.fr]

Pièces jointes : COURRIER CRC20110121\_12081~1.pdf (182 Ko) ; CRC.pdf (11 Ko) ; DELIB DOM SKIABLE20110120\_~1.pdf (101 Ko) ; DELIB TARIFS CMB20110120\_1~1.pdf (169 Ko) ; REPONSES AU RAPPORT DEFIN~1.pdf (44 Ko)

---

Ci-joints, documents relatifs aux observations de la chambre régionale des comptes.

Le Directeur Général des Services,  
Pascal MANY.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dans son volet relatif à la gestion du domaine skiable, appelle de notre part les remarques suivantes :

2.1.12 : le rapporteur fait part de son étonnement de constater que la Commune n'ait pas réuni en un seul contrat les contrats relatifs aux différents sites, malgré leur regroupement au sein d'une seule entité, la Compagnie du Mont-Blanc. Il convient de rappeler que le cadre juridique des délégations des services publics est contraint et limite les possibilités en pareille matière, ainsi que cela est mentionné dans le dernier § de ce chapitre du rapport. En tout état de cause, il convient d'indiquer que la Commune a récemment missionné un cabinet d'avocats, à l'effet de procéder à un diagnostic des relations conventionnelles existantes entre la Commune et la Compagnie du Mont-Blanc, de réaliser une analyse juridique et financière des rapports du délégataire, de faire des propositions quant à l'évolution de ces contrats de délégation de service public et analyser les différents scénarii possibles, assister la Commune dans la mise en œuvre du scénario retenu. Les conclusions de cet audit devraient être rendues pour la fin du premier trimestre 2011. A ce titre, seront notamment examinées avec une attention toute particulière les dispositions permettant d'aboutir à une simplification de ces relations conventionnelles, ceci dans le contexte légal et réglementaire existant.

2.1.12 : concernant la question des tarifs appliqués, la Commune prend note de la remarque formulée, fait toutefois observer que n'existe pas à sa connaissance quelconque « liste établie d'un commun accord » de bénéficiaires, les bénéficiaires étant simplement les personnes habitant Chamonix, ou nées à Chamonix, ou y habitant, ou propriétaires d'un bien à Chamonix, ou y travaillant, étant par ailleurs indiqué que le montant des réductions consenties s'est au fil du temps réduit. Il convient de souligner que la Commune a demandé que, au titre de l'audit évoqué précédemment, soit procédé à un examen de ce dispositif et formulées des propositions en phase avec les principes régissant l'accès aux services publics.

2.2.3 : concernant la SEP des Planards, il importe de préciser que la Commune n'a pas donné suite à la demande de participation au financement du changement du télésiège, a simplement octroyé sa caution à l'emprunt contracté par les Planards, cette caution étant conditionnée à la mise en place d'une contre-garantie hypothécaire à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt, soit 25 % du montant de l'investissement (cf délibération du 19 décembre 2008). Par ailleurs, la Commune a appliqué aux travaux de pistes réalisés le taux de participation classique de 50 %.

2.3.2 : la Commune de Chamonix est consciente et attentive à l'environnement concurrentiel national et international dans lequel se développe l'activité touristique tant hivernale qu'estivale de la station ; à ce titre, la Commune est effectivement soucieuse que les tarifs pratiqués notamment par les gestionnaires de remontées mécaniques n'excèdent pas les niveaux de tarifs pratiqués en des stations comparables ; toutefois, en respect du principe général fondant les délégations de services publics, l'équilibre économique de la délégation ne doit pas être affecté par les décisions de l'autorité délégante. Ainsi, la Compagnie du Mont-Blanc a t elle été amenée à justifier sa proposition de tarifs par les nécessités de garantir l'équilibre économique de l'exploitation (cf délibération du 26 novembre 2010). Il importe de plus de relever le caractère atypique de la station de Chamonix, la rendant difficilement comparable avec les autres domaines skiables auxquels il est fait référence dans le rapport : des domaines suspendus avec de fortes contraintes de retour à la station contrairement aux autres stations citées, des contraintes topographiques importantes obligeant à des investissements importants pour un « rendement » modeste en termes de surfaces de pistes de skis accessibles.... Par ailleurs, la notion d'équilibre économique de l'exploitation pouvant fonder la politique tarifaire exclut bien entendu le fait d'une éventuelle prise en compte des incidences d'un « partage des pistes avec l'Italie », seules les données inhérentes aux sites exploitées par la Compagnie du Mont-Blanc sur Chamonix étant retenues dans l'appréciation portée par la Commune sur la proposition de grille soumise à son attention par le délégataire.

## ELEMENTS DE REPONSES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE RHONE-ALPES

### 1- L'ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE

#### 1.1 Les écritures comptables

A ce jour il existe plusieurs documents en Mairie qui recensent les biens immobiliers (notamment l'inventaire des bâtiments pour les assurances), les biens mobiliers (inventaire des véhicules) mais également l'inventaire de tous les biens amortissables depuis 1997. Tous ces documents ne sont cependant pas structurés de manière coordonnée et ne permettent pas d'avoir une vision globale du patrimoine et notamment sa valorisation.

En 2009, suite au projet de création de la Communauté de Communes, un premier recensement des immobilisations devant être transférées a été effectué avec la création d'une fiche par bâtiment faisant ressortir le coût de celui-ci ainsi que le matériel acquis depuis l'origine.

En 2010, en concertation avec le comptable de la commune, le travail sur les états de l'actif a commencé. Les budgets annexes de la commune ont été traités et le travail va se poursuivre sur 2011 pour mettre en place ces états de l'actif pour le budget général de la commune.

#### 1.2- Le fonctionnement

##### Situation 2009

**Le résultat de l'année 2009 est en progression de près de 12% et se situe au même niveau que celui de l'année 2007. L'effet de ciseau constaté en 2008 est supprimé.**

Cette progression du résultat provient d'une part de la hausse des produits de fonctionnement (+ 1,31%), mais également grâce à **une stabilisation des charges de fonctionnement (+ 0,03%)**, qui sont même en diminution si l'on compare le budget général 2009 à périmètre constant.

En effet sur l'exercice 2009, les activités concernant les crèches, les haltes garderies et le périscolaire sont désormais intégrées au budget général et non plus dans le budget du CCAS.

En neutralisant les dépenses consacrées à ces activités, ainsi que le poste déneigement de la voirie par les entreprises privées, qui a connu durant l'hiver une augmentation considérable passant de 498 K€ à 814 K€ en raison des importantes et nombreuses chutes de neige, **le poste Achats et charges externes est en diminution de plus de 3%.**

Concernant les Charges de personnel, à périmètre constant, ce poste a progressé de 1,58% et il n'y a eu aucune création de poste net comme prévu au budget.

**Le poste Subventions aux associations**, en neutralisant la subvention versée en 2008 au budget du CCAS (916 K€), **est en diminution de 4,65% .**

Au niveau des recettes, les impôts locaux ont progressé de plus 5,30% suite à :

- l'augmentation des taux d'imposition de 1,50% (la dernière augmentation des taux remonte à l'année 2003)
- la revalorisation des bases par l'Etat de 2,50%
- la prise en charge de nouveaux contribuables (induisant l'augmentation des bases de la taxe d'habitation de 0,50% , de la taxe sur le foncier bâti de près de 1% et celle de la taxe professionnelle de plus de 1,50%).

Les autres impôts et taxes sont en baisse de 7% notamment les produits des jeux du Casino (- 18%) et les droits de mutations (- 25%).

### 1.3- L'Investissement

Le programme d'investissement 2009 prévu au budget a été réalisé à hauteur de 69% soit un montant de plus de 13,5M€.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, la commune a rempli la condition pour pouvoir garder le principe du versement anticipé du FCTVA. Le total des investissements 2009 s'élève à 15,96 M€ (tous budgets), soit au dessus de la moyenne des années 2004 à 2007 qui était de 13,96 M€.

### 1.4- L'Etat de la dette

Pour l'année 2008, le ratio de dette par habitant est de 5 182 € (encours au 31/12/2008 : 52 381 K€ pour 10 109 habitants) pour une moyenne de la strate de 1 042€/hab.

Pour la même période, le ratio par habitant sur les Recettes Réelles de Fonctionnement est de 3 994 €/hab. pour une moyenne de 1350 €/hab. dans les communes de plus de 10 000 habitants .

Le tableau de la page 6/25 du Rapport d'Observations Définitives concernant les intérêts de la dette et l'endettement correspond au budget général de la commune ainsi que tous les budgets annexes.

L'endettement du Budget Général évolue de la façon suivante :

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
44 576	42 703	45 965	49 174	50 619	52 381	53 220

L'endettement du Budget Général a progressé de + 1,60% sur l'année 2009 (+ 0,8 M€), contre une augmentation de 3,50% en 2008 (+ 1,8 M€).

**L'évolution du niveau d'endettement d'une commune peut se traduire par le suivi de deux ratios :**

L'encours de la dette rapproché aux recettes réelles de fonctionnement

Pour l'année 2008, le ratio passe à 1,34, mais revient à 1,31 en 2009.  
Sur toute la période, le ratio reste inférieur au seuil d'alerte déterminé par la Comptabilité Publique à 1,6.

Ce seuil serait atteint en 2009 avec un encours de la dette du Budget Général à hauteur de 65 000 K€.

BUDGET GENERAL	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Endettement au 31 décembre	44 576	42 703	45 965	49 174	50 619	52 382	53 220
Recettes Réelles de Fonctionnement	34 986	35 218	36 521	38 332	38 690	39 146	40 631
	1,27	1,21	1,26	1,28	1,31	1,34	1,31

L'annuité de la dette rapprochée à l'épargne de gestion

Ce ratio est appelé ratio de prudence, il doit être inférieur à 85%.  
Ce plafond n'a jamais été atteint.

BUDGET GENERAL	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Annuité de la dette	6 865	6 701	5 675	6 100	6 498	6 240	6 545
Epargne de gestion	9 718	9 359	8 559	8 717	8 952	8 725	8 992
	71%	72%	66%	70%	73%	72%	73%

**Le taux moyen de la dette :**

Le taux d'intérêt moyen qui rapporte le volume des intérêts payés au stock de dette pour emprunt au 1er janvier de l'exercice est en diminution chaque année depuis 2006.

Au 31 décembre 2008, le taux moyen d'intérêts des collectivités territoriales est de 4,52% (moyenne nationale du panel France Active).

TOUS BUDGETS	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Intérêts de la dette	2 379	2 169	1 941	2 374	2 429	2 376	2 160
Endettement au 1 Janvier	50 367	55 618	56 108	58 830	61 029	61 393	62 714
Taux d'intérêt moyen	4,72%	3,90%	3,46%	4,04%	3,98%	3,87%	3,44%

Sur le Rapport d'Observations Définitives, page 6/25, il est indiqué que le taux moyen de la dette passe de 5,66% à 4,20%.

Effectivement, il passe de 5,66% en 2001 à 3,87% en 2008 et 3,44% en 2009.

Le taux de 4,20% indiqué représente en fait le taux moyen d'intérêts des Collectivités Territoriales à fin 2007.

## Produits structurés

L'année 2008 avait été marquée par une remise en cause sans précédent de certaines pratiques des marchés financiers, et du mode de financement parfois hasardeux de certaines collectivités locales, dans leur choix de produits dits « structurés »

**La commune de Chamonix Mont-Blanc n'a rencontré aucun incident de taux, à ce jour aucun emprunt structuré n'a donné lieu à réalisation d'une condition défavorable.**

Par cette anticipation permanente des risques depuis que la Commune possède ce type de produits, certains encours réputés « toxiques » ont pu être négociés ou sécurisés suffisamment tôt.

Ainsi, par exemple entre 2006 et 2008, il y a eu environ une quinzaine d'opérations de réaménagement, concernant les emprunts structurés, afin de sécuriser les premières années de remboursement, compte tenu de la conjoncture à l'époque.

Cette stratégie est toujours d'actualité, ainsi sur l'année 2010, une opération de réaménagement avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes a été effectuée, permettant de sortir d'un prêt Overseas Yen qui avait pour caractéristiques :

- une première période à taux fixe de 3.30% sans condition de 2008 à 2010
  - puis un taux calculé entre l'écart des taux long anglais et des taux courts japonais avec un plafond à 11% .
- Sans période sécurisée en 2010, le plafond de 11% était atteint.

Le réaménagement a permis de transformer les conditions de ce prêt (encours de 2.5 M€) en taux fixe sans condition à 4.67%.

Ce taux fixe obtenu est inférieur au taux fixe du marché lors de la mise en place du prêt en 2008 qui était à 4.90%.

L'économie de frais financiers réalisée sur ce prêt de 2008 à 2010 est de 143 K€ .

**Comparativement à des financements classiques en taux fixe de marché lors de la réalisation des prêts, la commune de Chamonix Mont-Blanc a réalisé des économies sur ces frais financiers qui peuvent être estimés à près de 2,4 M€ depuis la mise en place des produits structurés.**

Les produits structurés représentaient 65% de l'encours fin 2008. Au 31 décembre 2010, ces produits représentent plus que **57% de l'encours (dont 43% possèdent une période sécurisée)**.

Les emprunts mentionnés dans le rapport (N° 142 et 1013) possèdent une période sécurisée sur 2011 et pour le N° 165, la période sécurisée va jusque à fin 2012. Pour le moment, il est payé un taux fixe sans condition de 2.93% et 3.85% pour le N°165.

Pour l'année 2011, trois prêts (environ 14% de l'encours total) ne possèdent plus de période sécurisée :

- Emprunt DEXIA (6 M€)  
Taux fixe à 3,99% si l'écart CMS 30 ans – CMS 1 an >= à 0,20  
Au 31/12/2010 cet écart était de 2,405
- Emprunt Caisse d'Epargne (1.9 M€)  
Taux fixe à 4,63% tant que le LIBOR USD 12 mois est < à 6%  
Au 31/12/2010 LIBOR USD 12 mois = 0.7809
- Emprunt Société Générale (1.5 M€)  
Taux fixe à 4,20% si l'écart CMSGBP 10 ans – CMSEUR 10 ans >= à 0,10  
Au 31/12/2010 cet écart était de 0.23

A ce jour ces trois produits ne dépassent pas la condition et font l'objet d'un suivi régulier avec les partenaires financiers, tout comme l'ensemble des produits structurés.

**La commune de Chamonix Mont-Blanc a toujours pratiqué une gestion active de la dette**, en procédant à des arbitrages pour tenir compte d'évolutions de marchés; en réaménageant certains encours, en les consolidant ou sécurisant pour anticiper durablement certaines évolutions de marchés ou certains risques éventuels.

Ce travail est réalisé grâce à un partenariat privilégié avec les prêteurs de la commune et une grande réactivité pour pouvoir profiter des opportunités des salles de marché en fonction de la conjoncture du moment.

**La structure de la dette pour l'année 2011 est composée de la façon suivante :**

- 80% de l'encours à taux fixe
- 14% de l'encours à taux fixe sous condition
- 6% de l'encours à taux variable

	En milliers d'€	
<input type="checkbox"/> Taux fixe	24 395	37%
<input type="checkbox"/> Taux fixe structuré	37 992	57%
<i>dont :</i>		
<i>Taux fixe sécurisé pour 2011</i>	<i>28 511</i>	<i>43%</i>
<i>Taux fixe sous condition</i>	<i>9 481</i>	<i>14%</i>
<input type="checkbox"/> Taux variable	2 540	4%
<input type="checkbox"/> Taux variable structuré	1 533	2%
	<b>66 461</b>	

#### 1.5- Ratios

Le compte administratif de l'année 2009 permet d'inverser la tendance à la baisse du résultat comptable. En effet, celui-ci passe de 4 411 K€ en 2008 à 4 929 K en 2009 soit en progression de près de 12%.

La capacité d'autofinancement nette est en progression également, elle représente en 2009 : 4.45% des produits de fonctionnement contre 3.82% en 2008.

**Concernant la capacité de désendettement**, il existe un ratio couramment utilisé dans le cadre d'analyse financière d'une collectivité locale.

Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette, permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brut l'endettement de la commune.

Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans. Pour le cabinet « Mazars », la situation financière, d'une commune devient préoccupante si elle est comprise entre 12 et 15 ans et dans le guide de la gestion financière des collectivités locales de « Michel Klopfer », les critères d'appréciation pour une commune sont :

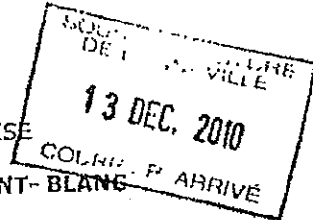
- Moins de 8 ans : zone verte
- De 8 à 11 ans : zone médiane
- De 11 à 15 ans : zone orange
- Plus de 15 ans : zone rouge

**L'évolution de ce ratio, pour la commune de Chamonix Mont-Blanc est en dessous du seuil d'alerte sur toute la période**

BUDGET GENERAL	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Endettement au 31 décembre	44 576	42 703	45 965	49 174	50 619	52 382	53 220
Epargne brute	7 253	6 859	6 569	6 633	6 389	6 098	6 485
Nombre d'années pour rembourser	6 ans 2 mois	6 ans 3 mois	7 ans	7 ans 5 mois	7 ans 11 mois	8 ans 7 mois	8 ans 3 mois



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE CHAMONIX-MONT-BLANC



**EXTRAIT**

Du Registre des délibérations du Conseil Municipal

002088

L'an deux mille dix, le 26 novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du Rez de Chaussée, sous la présidence de M. Eric FOURNIER, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice: 29  
Présents: 24  
Absents dont :  
Excusés: 0  
Représentés: 5

Le Maire de Chamonix-Mont-Blanc certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le quatre décembre deux mille dix et qu'il n'est pas survenu de réclamation.

Le Maire certifie en outre que la convocation du conseil municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire

Objet:

Tarifs Compagnie du Mont-Blanc - Hiver 2010/2011 - Eté 2011

**Etaient présents :**

M. Eric FOURNIER, M. Joël DIDILLON, Mme Aurore TFRMOZ, M. Bernard OLLIER, Mme Claude RUBY, M. Marc PETERS, Mme Jeanna-Marie COUTTET, M. Jean-Louis VERDIER, Mme Sophie MASSELIER, Mme Isabelle BETTIN, M. Jean-Claude BURNET, M. Alain CAVALLI, Mme Sylvie CEFALI, M. Christian DUCROZ, Mme Jacqueline FATTIER, M. Daniel FREYMANN, M. Alain LURATI, M. Yvonick PLAUD, Mme Michèle RABBIOSI, Mme Camille SIMOND, Mme Marie Noelle FLEURY, M. Eric LASSERRE, Mme Patricija RAFFAELLI, Mme Claire THIOLIERE

**Absent(e)s représenté(e)s :**

Mme Fabienne BOZON-RAVANEL donne pouvoir à M. Bernard OLLIER, M. Michel PAYOT donne pouvoir à M. Jean-Louis VERDIER, Valérie YOUT donne pouvoir à Mme Michèle RABBIOSI, M. Christian MOLLIER donne pouvoir à M. Eric LASSERRE, M. Pascal PAYOT donne pouvoir à Mme Claire THIOLIERE

**Absent(e)s :**

**Absent(e)s excusé(e)s :**

**Secrétaire de séance :**

Monsieur VERDIER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que, en application du Protocole d'Accord liant la Compagnie du Mont-Blanc à la Commune, la Compagnie du Mont-Blanc, par correspondance du 10 novembre 2010, a officiellement soumis les tarifs envisagés pour la saison d'hiver 2010/2011 et la saison d'été 2011, pour avis sur les sites de Balme-Charamillon, Brévent-Flégère, Le Savoy et l'Aiguille du Midi, et pour accord pour le site des Grands Montets.

A l'appui de cette proposition tarifaire, est produite une note explicitant la grille tarifaire proposée pour 2011 :

- en premier lieu, une recette moyenne nette de 22.28 € par journée skieur, qui assure l'équilibre économique des concessions, à activité inchangée,
- un montant de charge à couvrir pour assurer le service de 19.83 € par journée skieur,

- compte tenu de l'évolution des charges (salaires et charges sociales, amortissements et frais financiers afférents aux investissements, achats, charges d'entretien et autres services, les taxes « locales » enfin) le besoin d'augmentation tarifaire moyen est de 3.53%, à activité et équilibre économique constant,
- sur cette base, CMB propose d'appliquer une hausse moyenne de 2.72% sur les 46 principaux tarifs, le solde de la hausse moyenne attendue (soit 0.81%) provenant de la réduction de trois catégories d'avantages :
  - pour les familles, la réduction tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> enfant est réduite de 50 à 15%, la gratuité étant maintenue pour le 2<sup>ème</sup> enfant,
  - de façon générale, la réduction pour âge est ramenée à 15% pour les titres de séjour,
  - pour les forfaits saisons et année, la réduction pour « couples » est ramenée à 5%,
- pour les tarifs à la journée, la hausse oscille entre 1 et 2.8%, soit + 0.5 € pour MBU 1 jour adulte qui passe de 49.50 € à 50 € (+1%), + 1 € pour le Chamonix Le Pass 1 jour adulte qui passe de 40 à 41 € (+2.5%) et + 1 € pour le 4H Chrono qui passe de 35 à 36 € (+2.86%),
- est proposé d'appliquer le principe d'un jour gratuit pour cinq jours payés, ce qui porte les forfaits séjours à 205 € les 6 jours Chamonix Le Pass (+2.5%) et à 250 € les 6 jours MBU (+4.17%).

Les forfaits saison font par ailleurs l'objet de hausses comprises entre +3.85% (MBU saison) et 5.88% (CLP saison), produits proposés en vente début saison avec remise de 40%. Le forfait MBU année reste par ailleurs au prix de la saison 2009/2010, à 980 € en vente promotionnelle.

- sont ensuite présentés deux produits nouveaux, à savoir en premier lieu un forfait « professionnels de la montagne » qui comprend les remontées de Vallorcine, Chamonix, Les Houches, Verbier, Courmayeur et le téléphérique Helbrohner pour un tarif de 220 €, et en second lieu un produit intitulé « Chamonix à la Carte » (My Chamonix), carte payante (de 25 € en prévente et 50 € ensuite), qui donne accès à des forfaits journaliers avec des réductions allant de 5 à 50% selon les dates.
- sont par ailleurs portés à l'attention de la Commune, les tarifs de billetterie hiver 2010/2011, et été 2011, ainsi que les tarifs Mont-Blanc Multipass et l'été 2011.

Après avoir pris connaissance de la proposition de grille tarifaire présentée par la Compagnie du Mont-Blanc,

Après débat au cours duquel :

- Monsieur FOURNIER rappelle que l'opérateur a connu des modifications structurelles importantes au cours de ces dernières années, pour aboutir au regroupement de l'ensemble des activités « ski » en une seule entité. Il indique que, compte tenu des difficultés rencontrées au cours de années antérieures dans la négociation sur les tarifs, avoir souhaité modifier la méthode de présentation de la proposition tarifaire, démarche qui a nécessité du temps de préparation, ceci expliquant que le dossier ne soit soumis que ce jour au Conseil Municipal.

La proposition présentée par la Compagnie du Mont-Blanc est rendue possible par l'accord de la Compagnie de présenter l'ensemble des éléments constitutifs du coût des prestations fournies, élément déterminant de l'équilibre économique de l'exploitation. Cette méthode permet d'identifier les postes constitutifs des charges de l'exploitant, de dissocier les charges obligatoires des charges sur lesquelles des marges sont disponibles, et de débattre des options stratégiques que la station entend retenir.

En conclusion de ce propos introductif au débat, il propose de prendre acte des avancées méthodologiques pour la présentation de ce dossier, formuler les réserves requises, et engager, sur ces bases, les discussions pour l'exercice 2011.

Il rappelle par ailleurs la volonté de la Commune que l'effort d'investissement se poursuive, quand bien même les conventions de délégation de service public liant la Commune à la Compagnie du Mont-Blanc viennent à terme dans quelques années.

Il précise en outre que le temps mis entre la première présentation de cette proposition tarifaire à la Commune du mois de juin dernier, et la présente délibération à adopter, a été mis à profit pour négocier certains tarifs, aujourd'hui soumis à l'attention du Conseil Municipal.

- Madame FLEURY souligne la nécessité d'ouvrir la discussion sur les tarifs au plus tôt, remarque que l'augmentation des tarifs s'accompagne d'une réduction des avantages consentis ; ainsi elle fait part de sa grande déception de voir une diminution sur les trois catégories d'avantages jusqu'alors proposées.

- Madame THIOLIERE estime qu'il aurait été intéressant d'avoir connaissance de l'évolution du résultat net de l'exploitant.

- Monsieur LURATI adresse ses remerciements tant à la Commune qu'à la Compagnie du Mont-Blanc pour les efforts faits en direction des jeunes de moins de 18 ans. Il souligne toutefois le décalage important entre la croissance des salaires et l'augmentation des tarifs. Il considère que ce faisant, Chamonix perd une certaine clientèle, notamment la clientèle des randonneurs, compte tenu du coût de l'accès aux domaines suspendus.

- Monsieur FOURNIER propose, à cet égard, de renvoyer à une date ultérieure la négociation à conduire sur la billetterie à l'unité.

- Monsieur DIDILLON souligne que compte tenu du poids du poste « tarifs d'accès aux domaines skiables », les personnes en séjour sont contraintes de faire des efforts sur les autres postes que sont l'hébergement, restauration, autres activités...

- Monsieur FOURNIER relève que le poste forfait des remontées mécaniques représente entre 23 à 25% du coût du séjour, et qu'il est effectivement important que la station prenne position sur ce point. En ce sens, il est important que la station soit associée au plus tôt à la stratégie tarifaire de la Compagnie afin qu'elle soit en phase avec la stratégie de la station.

- Monsieur VERDIER, après avoir regretté la tardiveté de cette présentation au Conseil Municipal, souligne l'importance à maintenir les tarifs « Aller simple » qui concernent un public de randonneurs, et qui contribuent par ailleurs à la prolongation de la durée de la saison.

- Monsieur OLLIER indique la mise en place d'un tarif « Etudiants » qui est en cours de négociation avec la Compagnie. Il rappelle par ailleurs qu'un nouveau produit a été mis en place, le « Cham Val ».

- Evoquant une autre innovation développée par la Compagnie, Monsieur FOURNIER estime qu'il conviendra de suivre avec attention l'intérêt porté par la clientèle au produit « Chamonix à la carte », produit spécifique pour la clientèle de proximité.

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission des Finances du 24 novembre 2010 sur la tardiveté de la proposition tarifaire,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

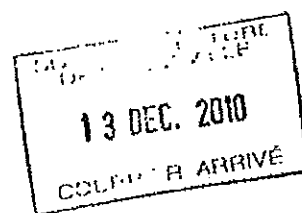
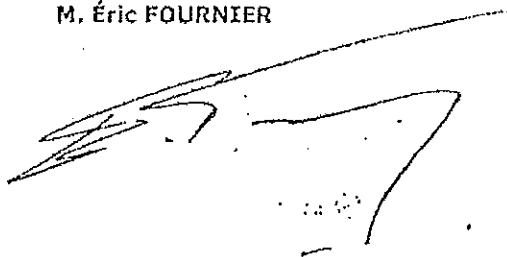
- **EXPRIME**, au titre de l'avis à formuler sur la grille tarifaire 2010-2011, de fortes réserves sur certains postes et notamment sur la remise en cause des réductions apportées à certaines offres tarifaires (familles, couples, etc...),
- **APPROUVE** par ailleurs les tarifs proposés pour le cas du site des Grands Montets pour cette même saison hivernale 2010/2011,
- **DEMANDE** à ce que les discussions pour la grille tarifaire 2011-2012 soient ouvertes au plus tôt,
- **DECIDE** de renvoyer à des négociations complémentaires la proposition de billetterie à l'unité soumise à son attention.

Messieurs BURNET et M. PAYOT ne prennent pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Éric FOURNIER





REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

EXTRAIT

Du Registre des délibérations du Conseil Municipal

001645

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 29  
Présents: 24  
Absents: 5  
Excusés: 1  
Représentés: 4

Le Maire de Chamonix-Mont-Blanc certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie le vingt sept décembre deux mille huit et qu'il n'est pas survenu de réclamation.

Le Maire certifie en outre que la convocation du conseil municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire

Objet

Domaine skiable des Planards

L'an deux mille huit, le 19 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni. Salle Michel PAYOT au Majestic, sous la présidence de M. Eric FOURNIER, Maire.

Etaient présents :

M. Eric FOURNIER, M. Joël DIDILLON, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, Mme Claude RUBY, M. Marc PETERS, Mme Jeanne-Marie COUTTEY, M. Jean-Louis VFRDIER, Mme Isabelle BETTIN, M. Alain CAVALLI, Mme Sylvie CEFALI, M. Christian DUCROZ, Mme Jacqueline FATHIER, M. Alain LURATI, M. Michel PAYOT, M. Yvonick PLAUD, Mme Michèle RABBIOSI, Mme Camille SIMOND, Valérie YOUNG, Mme Marie Noëlle F.EURY, M. Eric LASSERRE, M. Christian MOLLIER, Mme Patricija RAFFAELLI, Mme Claire THIOLIERE

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Sophie MASSELIER donne pouvoir à M. Joël DIDILLON, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL donne pouvoir à Mme Isabelle BETTIN, M. Jean-Claude BURNET donne pouvoir à M. Bernard OLLIER, M. Daniel FREYMANN donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ

Absent(e)s :

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Pascal PAYOT

Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ

Monsieur Joël DIDILLON, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion de la Commission Aménagement du territoire tenue le 23 mai 2008, Messieurs Guy et David CACHAT avaient sollicité le soutien de la Commune à l'effet de financer le nouveau télésiège appelé à remplacer l'appareil vieillissant, le coût du nouvel appareil de 2.100 M. € ne pouvant être supporté par la seule Société d'Equiperment des Planards.

Etait notamment évoquée par les gérants de la Société, l'hypothèse d'une prise de participation de la Commune au capital de la Société.

Ce type de montage ne pouvant être envisagé, et par correspondance en date du 5 novembre 2008, Messieurs CACHAT ont indiqué leur décision de solliciter un prêt de 1.8 M. € pour financer cet investissement, celui-ci étant accordé pour autant que la Commune se porte caution de ce prêt.

Il est indiqué au Conseil Municipal que la Commune peut garantir un prêt sans pouvoir excéder toutefois 50% de montant de l'emprunt.

L'analyse des garanties à ce jour accordées par la Commune, permet d'envisager l'octroi d'une garantie à hauteur de 50%, soit 900 000 €.

Il est par ailleurs indiqué que l'appareil envisagé fait actuellement l'objet d'une demande de permis de construire (Demande d'Autorisation et d'Exécution de Travaux), l'objectif poursuivi étant l'amorce des travaux de construction du nouvel appareil dès la fermeture du domaine skiable, soit le 8 mars 2009, pour une ouverture fin juin 2009. Ce projet est appelé à s'intégrer dans un programme de réaménagement complet du site avec notamment une réflexion sur le devenir de la luge d'été et la mise en place d'autres activités ludiques.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 10 décembre 2008 à l'octroi d'une caution à hauteur de 50 % du montant du prêt sollicité, pour autant que soit mise en place une contre garantie hypothécaire à hauteur de 50 % de l'emprunt, soit 25 % de montant de l'investissement,

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 15 décembre 2008, accompagné de deux conditions à savoir, d'une part une définition partagée du projet d'activité estivale et la prise en compte des activités estivales dans un dispositif conventionnel à définir,

Après débat au cours duquel :

- Monsieur FOURNIER indique que la forme juridique reste à trouver pour prendre en compte au mieux les activités estivales susceptibles d'être envisagées. Il rappelle par ailleurs qu'il est en effet possible pour la Commune de se porter caution pour des opérateurs privés comme cela a pu être fait par le passé, notamment pour la Vormaine et la SATAL, Il rappelle en outre que la Convention de Délégation de Service Public relative au domaine skiable des Planards vient à expiration en 2018, que malgré tout il est important de soutenir l'investissement envisagé sur ce site étant entendu que la valeur résiduelle de l'investissement en fin de contrat incombe à l'autorité concédante,
- Monsieur OLLIER souligne enfin que l'intérêt du public sur ce domaine est avéré compte tenu, tant de sa localisation que du type de produit touristique proposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **CONDITIONNE** l'octroi de cette caution à la définition partagée du projet d'activité touristique estivale, et **DEMANDE** que ce produit touristique donne lieu à conventionnement selon formulation juridique la plus appropriée.
- **ASSORTIT** l'octroi de cette caution à la mise en place d'une contre garantie hypothécaire à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt, soit 25 % du montant de l'investissement,
- **DONNE**, sous les conditions énumérées ci-dessus, son accord à la demande de garantie d'emprunt formulée par la Société des Planards à hauteur de 50 % du montant du prêt sollicité, soit 900 000 €,
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de garantie à intervenir,

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
M. Éric FOURNIER

